

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7318226901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7318226901>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 février 2023** sur **Actu.fr - Informateur d'Eu**
Pour le département : **76 - SEINE MARITIME**

SCP Dominique HOUDARD, Claire DALION et Clémence FLEURY, notaires.

AVIS DE SAISINE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRES UNIVERSELS
DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 du Code de procédure civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 avril 2014, Madame Léone Louise Denise FRIDERICH, en son vivant demeurant à BOURG-ACHARD (Eure), 165 rue Pasteur, Hôpital Pierre Hurabielle, née à Barentin (Seine-Maritime), le 10 février 1931 et décédée à SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF (Seine-Maritime), le 8 février 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du Procès-Verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clémence FLEURY, notaire au sein de la SCP "Dominique HOUDARD, Claire DALION et Clémence FLEURY", titulaires d'un office notarial à la résidence de BARENTIN (76360), 196 rue du 19 mars 1962, le 26 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clémence FLEURY, notaire au sein de la SCP "Dominique HOUDARD, Claire DALION et Clémence FLEURY", résident à BARENTIN (76360), 196 rue du 19 mars 1962, référence CRPCEN: 76030, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du Procès-Verbal d'ouverture du testament et copie de ce

testament.

Le Procès-Verbal d'ouverture du testament a été adressé en courrier recommandé avec accusé de réception, le 1er février 2023.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans le mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

Maître Clémence FLEURY

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

